



Mercredi 5 janvier 2022

## **Point de situation : incendie du centre de tri à Saint-Chamas**

L'incendie d'un centre de tri privé à Saint-Chamas en cours depuis le dimanche 26 décembre a pu être maîtrisé le vendredi 31 décembre grâce à un fort engagement des sapeurs-pompiers du SDIS des Bouches-du-Rhône.

Afin de préserver les nappes phréatiques, la rivière Touloubre proche, et indirectement l'Étang-de-Berre, un bassin de rétention des eaux d'arrosage de l'incendie a été réalisé en urgence.

Néanmoins, les déchets continuent de se consumer et produisent des fumées relativement importantes. Elles pourront perdurer plusieurs semaines. L'opération d'extinction de ces déchets nécessite de les extraire progressivement du bâtiment, de les éteindre, puis de les évacuer. Cette opération n'est pas à ce jour possible. En effet, la structure, fortement endommagée par l'entreprise, menace de tomber en ruine.

En conséquence, le bâtiment devant être démoli, le préfet des Bouches-du-Rhône, avec l'accord du maire de Saint-Chamas, et après visite et réunion sur site ce mercredi 5 janvier au matin, a pris la direction des opérations jusqu'à l'issue de cette déconstruction afin qu'elle puisse y être procédé sans délais.

La pollution atmosphérique ne saurait perdurer des semaines sans risques d'impacts sanitaires. L'entreprise a donc été mise en demeure ce jour d'entamer cette déconstruction dès demain, faute de quoi réquisition sera opérée à ses frais.

Ce mercredi 5 janvier, un comité de suivi sanitaire s'est réuni en préfecture avec les services de l'État compétents (sous-préfecture d'Istres, DREAL, DDTM, DDPP, ARS, Santé Publique France, Conseil départemental de l'ordre des médecins, des représentants des médecins généralistes du secteur et mairies de secteur) afin de faire le point sur la situation. Des dispositifs de surveillance sanitaire ont été mis en œuvre par l'ARS et Atmosud sur le secteur de l'étang de Berre.

Les analyses, réalisées par Atmosud et Santé Publique France, sont en cours concernant l'impact sanitaire et environnemental.

Par mesure de précaution, il est recommandé, à proximité du site, d'éviter de pratiquer des activités de plein-air, en particulier pour les personnes vulnérables et/ou sensibles et en cas de perception d'odeurs incommodantes.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)

**Service de la Communication Interministérielle**

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)

